

l'autre Anglois, se réunissent pour donner à l'Acadie les bornes où la France prétend qu'elle doit être renfermée.

Si l'on n'a point eu égard aux Instances que le Chevalier Temple fit en Angleterre, pour qu'on ne restituât point à la France Port-Royal, S. Jean & Pentagoët, on ne trouvera point qu'on l'ait taxé de fausses notions d'un Pays qu'il habitoit, & qu'il connoissoit mieux qu'aucun de ses compatriotes; mais la France avoit fait à l'Angleterre des rétrocessions considérables; elle rendoit aux Anglois tout ce qu'elle avoit pris sur eux en Amérique; les Anglois, de leur côté, lui rendoient tout ce qu'ils avoient pris sur elle. L'esprit du Traité de Bréda n'étoit point alors équivoque à cet égard, comme il ne le sera pour personne qui voudra lire & examiner de bonne foi les négociations & autres Actes qui l'ont précédé, accompagné & suivi. Ainsi il n'y eut alors nulle difficulté de la part de l'Angleterre, à spécifier dans les ordres de restitution, les Forts de Pentagoët, de S. Jean & de Port-Royal, quoique le Chevalier Temple soutînt avec raison, qu'ils ne faisoient pas partie de l'Acadie: on se contenta